

Communiqué de presse : Biologie de synthèse

La biologie de synthèse est une question pluridisciplinaire qui évolue rapidement, avec des avantages potentiels et des effets défavorables potentiels au regard des trois objectifs de la Convention sur la diversité biologique. Les avancées découlant de la recherche et développement dans le domaine de la biologie de synthèse peuvent poser des difficultés dans certains pays, notamment les pays en développement et en particulier ceux qui manquent d'expérience ou de ressources, en ce qui concerne leur capacité d'évaluer toute la gamme des applications et leurs effets potentiels

En raison de son caractère intersectoriel, la biologie de synthèse est abordée au titre de la Convention et au titre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques. Un groupe international d'experts sur la biologie synthétique, qui a produit deux rapports importants pour les délibérations au titre de la Convention et du Protocole, a indiqué que les organismes vivants développés par des applications de biologie de synthèse actuellement et dans un proche avenir sont semblables aux organismes vivants modifiés (OVM) tels que définis dans le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques. Le groupe a noté cependant qu'il n'est pas clair à ce stade si certains organismes créés par la biologie de synthèse, qui en sont actuellement aux premiers stades de recherche et développement, entrent ou non dans la définition des OVM au sens du Protocole de Cartagena.

La biologie de synthèse à la Conférence des Nations Unies sur la biodiversité¹

La Conférence des Nations Unies sur la biodiversité devrait examiner la possibilité de mettre en place un processus et des modalités pour une étude prospective, un suivi et une évaluation périodiques des nouvelles avancées dans le domaine de la biologie de synthèse qui pourraient aider la communauté internationale à être au courant des nouveaux développements et à relever les défis possibles en temps voulu, ce qui augmentera les chances de réduire au minimum les effets néfastes sur la biodiversité.

La Conférence des Nations Unies délibérera également sur la possibilité de demander aux Parties, aux autres gouvernements et aux organisations compétentes de continuer d'élaborer ou d'appliquer, selon qu'il convient, des mesures pour prévenir ou réduire à un minimum les effets défavorables potentiels découlant d'une exposition de l'environnement à des organismes, composants et produits issus de la biologie de synthèse utilisés en milieu confiné, y compris des mesures pour la détection, l'identification et la surveillance, ainsi que la possibilité de prolonger les travaux du groupe international d'experts sur la biologie de synthèse pour qu'il continue à fournir des informations qui éclaireront les prochaines discussions.

Liens importants

- Cahier technique CBD n° 82 : www.cbd.int/ts/cbd-ts-82-en.pdf
- Rapport du Groupe spécial d'experts techniques sur la biologie de synthèse (2015)
www.cbd.int/doc/meetings/synbio/synbioahteg-2015-01/official/synbioahteg-2015-01-03-en.pdf?download

¹

Quatorzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique ; Neuvième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques ; Troisième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages ; 17-29 novembre 2018

- Rapport du Groupe spécial d'experts techniques sur la biologie de synthèse (2017)
www.cbd.int/doc/c/aa10/9160/6c3fcedf265dbee686715016/synbio-ahteg-2017-01-03-en.pdf?download
- Recommandation adoptée par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques : <http://www.cbd.int/doc/recommendations/sbstta-22/sbstta-22-rec-03-fr.pdf>